

OMPI



CDIP/2/INF/1
ORIGINAL : anglais
DATE : 16 mai 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (CDPI)

Deuxième session
Genève, 7 – 11 juillet 2008

DOCUMENT D'INFORMATION RELATIF A LA RECOMMANDATION 10 ADOPTÉE

établi par le Secrétariat

1. Lors de la première session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), qui s'est tenue du 3 au 7 mars 2008, les États membres ont prié l'OMPI d'établir un document d'information sous la forme d'un "menu d'options", énumérant les différents types de programme d'assistance technique que pourrait réaliser le Secrétariat, à la demande des États membres, au titre de la recommandation 10/26 du Plan d'action pour le développement. Le texte de cette recommandation est le suivant :

“Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.”

2. Le Secrétariat a donc établi le document d'information joint en annexe. Ce document contient une liste des diverses activités que l'OMPI a déjà réalisées, est en train de mettre en œuvre ou pourrait entreprendre à l'avenir. Ces activités ne concernent que les objectifs énoncés dans la recommandation et sont centrées sur les mesures d'assistance technique destinées à renforcer directement les capacités institutionnelles nationales, sous-régionales et régionales en matière de propriété intellectuelle et à promouvoir un juste équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et l'intérêt général.

3. Les informations contenues dans le présent document devraient permettre aux États membres de mieux comprendre la nature des programmes, grâce notamment aux exemples d'activités pouvant être demandées à l'Organisation, et faciliter l'élaboration du programme de travail visant à mettre en oeuvre la recommandation 10 adoptée.

[L'annexe suit]

ANNEXE

PROGRAMMES RELATIFS A LA RECOMMANDATION 10 ADOPTÉE

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
1. Programme d'élaboration des politiques	Institutions publiques; décideurs	Échange d'informations, orientation et formation pour les décideurs, conseillers politiques et hauts fonctionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sessions de formation organisées par l'Académie mondiale de l'OMPI aux niveaux national, régional ou interrégional; - sessions spéciales de l'Académie mondiale sur des questions d'actualité pour des publics cibles; - pendant ces sessions, mise en avant des moyens d'établir un système de protection de la propriété intellectuelle équilibré; et - inclusion du Plan d'action pour le développement parmi les thèmes de discussion. 	Meilleure perception par les décideurs de la pertinence et de l'importance de la propriété intellectuelle et amélioration des capacités des États membres à analyser, formuler et mettre en œuvre des politiques équilibrées en matière de propriété intellectuelle
2. Conseils juridiques aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en transition	Institutions publiques; décideurs	Aide à l'élaboration de lois actualisées sur la propriété intellectuelle et conseils juridiques adaptés aux besoins de chacun pays, en ce qui concerne notamment l'application des traités internationaux en droit interne, compte tenu des options législatives possibles et des besoins particuliers des pays.	<ul style="list-style-type: none"> - Avis sur les projets de loi et de règlement; - participation à des réunions; - Missions d'experts et voyages d'études de hauts fonctionnaires; - formation à la négociation et à la rédaction juridique; et - conseils concernant l'adhésion aux traités internationaux, y compris les accords régionaux, et leur application compte tenu des priorités et objectifs en matière de développement et des éléments de flexibilité prévus par les accords internationaux. 	Les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition mettent leur législation à jour conformément à leurs obligations internationales et à leurs objectifs en matière de développement et les décideurs et les juristes sont en mesure de prendre des décisions éclairées sur la mise en œuvre, dans la législation

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
				nationale, des options juridiques et des éléments de flexibilité prévus par le cadre juridique international, y compris l'Accord sur les ADPIC.
3. Élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle	Institutions publiques; décideurs	Aider les États membres à élaborer des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle qui intègrent la propriété intellectuelle dans les politiques nationales relatives à divers secteurs, comme l'éducation, la santé, l'agriculture, les sciences et les techniques, l'innovation, les finances et le commerce international, compte tenu des besoins des pays et de leurs objectifs de développement. Les stratégies peuvent être axées sur la détermination de buts, de mécanismes, de politiques et de mesures destinés à faciliter la création de savoirs et de techniques et l'accès à ceux-ci, afin de renforcer la capacité des entreprises et des institutions nationales à protéger les droits de propriété intellectuelle et à promouvoir la commercialisation et une large diffusion des	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la réalisation d'un audit de la propriété intellectuelle comme première mesure d'évaluation des besoins, des enjeux, des possibilités et des moyens; - réunions portant sur l'élaboration d'un plan d'action ou sur l'intégration d'une politique en matière de propriété intellectuelle dans les plans et politiques nationaux de développement; et - rencontres avec des représentants de différents secteurs au sujet de la mise en œuvre de mesures ou de stratégies en matière de propriété intellectuelle. 	<p>Évaluation des capacités et des besoins en matière de propriété intellectuelle et élaboration d'un plan de mise en œuvre des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle dans différents domaines ou secteurs</p> <p>Augmentation du nombre de pays qui élaborent des politiques, stratégies et plans de développement en matière de propriété intellectuelle en adéquation avec leurs objectifs et leurs besoins.</p> <p>Meilleure intégration des politiques et stratégies de propriété intellectuelle dans les politiques nationales et sectorielles de développement et prise en</p>

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
		techniques et des œuvres de création		compte des objectifs des politiques publiques et de l'intérêt général dans les systèmes de propriété intellectuelle
4. Renforcement des mécanismes de coopération sous-régionale, régionale et interrégionale dans le domaine de la propriété intellectuelle	Institutions publiques	Renforcement des mécanismes de coopération sous-régionale, régionale et interrégionale en s'assurant le soutien d'un large éventail de parties prenantes de manière à encourager les synergies dans le cadre des processus d'intégration régionale et d'internationalisation des systèmes nationaux de propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des systèmes de propriété intellectuelle pour répartir les procédures d'attribution des droits de propriété intellectuelle aux niveaux régional et sous-régional; - soutien aux initiatives régionales et sous-régionales visant à élaborer, aux niveaux régional et sous-régional, des lois sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (par exemple, parmi les pays de l'OAPI et de l'ARIPO); - soutien à la création de réseaux de bureaux du droit d'auteur et de sociétés de gestion collective en vue de favoriser les synergies dans la planification des politiques et des stratégies; - détermination et mise en commun des ressources et du savoir-faire nécessaires pour améliorer le service aux titulaires de droits et à l'ensemble des utilisateurs; - consultations régulières avec des organisations régionales et sous-régionales afin de rationaliser les programmes et activités de coopération et renforcer la coopération régionale; - mise en place de mécanismes régionaux permettant l'échange d'informations, de savoir-faire, de ressources et de meilleures pratiques en rapport avec la propriété 	

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
			<p>intellectuelle; et</p> <p>- organisation de programmes de formation spécialisés aux niveaux sous-régional et régional pour améliorer les qualifications et compétences du personnel des offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne l'administration des droits de propriété intellectuelle dans divers domaines techniques.</p>	
<p>5. Aider les décideurs à comprendre la valeur économique des industries de la création</p>	<p>Institutions publiques</p>	<p>Donner aux États membres des estimations du poids économique de leurs industries de la création</p>	<p>- Études sur la valeur économique des industries de la création</p> <p>- Séminaires de deux jours sur l'importance d'évaluer la valeur économique des industries de la création</p>	<p>Détermination de la valeur économique des industries de la création et aptitude des pouvoirs publics à déterminer les domaines qui justifient une intervention au niveau des politiques générales</p>
<p>6. Programme de perfectionnement des cadres</p>	<p>Offices de propriété intellectuelle, sociétés de gestion collective, associations professionnelles et institutions de recherche</p>	<p>Formation des cadres de ces institutions dans les États membres</p>	<p>- Cours de formation et séminaires, de niveaux intermédiaire et avancé, sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur et les droits connexes aux échelons régional et interrégional; et</p> <p>- Cours de formation à l'intention des examinateurs de brevets et de marques, comprenant des stages pratiques dans les bureaux nationaux et régionaux de propriété intellectuelle, en vue d'améliorer la qualité de l'examen des brevets et des marques.</p> <p>Le catalogue complet des cours organisés en vertu du programme de formation des cadres pour 2008 est disponible à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/export/sites/www/academy/en/course</p>	<p>Meilleures qualifications des agents permettant d'améliorer la qualité des services fournis par les offices</p>

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
			s/professional_training/pdf/catalogue_2008_e.pdf	
7. Renforcement et modernisation des institutions de propriété intellectuelle	Offices de propriété intellectuelle et sociétés de gestion collective	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités et l'efficience des institutions de propriété intellectuelle pour assurer une meilleure gestion et administration des droits de propriété intellectuelle et un service adapté aux utilisateurs grâce à l'utilisation efficace des méthodes de gestion modernes, des outils informatiques et des infrastructures; et - Renforcer les capacités des offices de propriété intellectuelle nationaux, sous-régionaux et régionaux afin qu'ils aient les moyens de fournir des services réactifs, centrés sur l'utilisateur et de haute qualité, et puissent ainsi répondre à la demande croissante des utilisateurs des secteurs public et privé et d'autres parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Missions d'experts ou consultations destinées à évaluer les exigences et besoins particuliers des pays concernant la mise en place ou le renforcement d'institutions de propriété intellectuelle en vue d'assurer l'administration et la gestion des droits de propriété intellectuelle conformément aux plans pour le développement; - Conception et mise en place de systèmes de collecte et de traitement de données fiables, relatifs à l'état de l'art et simples à utiliser afin de moderniser les institutions de propriété intellectuelle, notamment à travers l'installation et l'adaptation du logiciel IPAS (Industrial Property Automation System) dans les offices de propriété industrielle et du logiciel AFRICOS dans les petites et moyennes sociétés de gestion collective du droit d'auteur; - rédaction de manuels et de lignes directrices sur l'administration et la gestion des droits de propriété intellectuelle en conformité avec la législation nationale relative à la propriété intellectuelle; - conseils sur l'actualisation des méthodes de travail et la rationalisation du fonctionnement des offices; - conception de services de formation et de conseil sur les principes de la gouvernance d'entreprise pour améliorer la gestion des bureaux du droit d'auteur et des offices de propriété industrielle ainsi que des sociétés de gestion collective du droit d'auteur; et - soutien à des forums sur l'administration des droits de 	<ul style="list-style-type: none"> - Institutions et infrastructures de propriété intellectuelle modernisées et efficaces, fournissant des services efficaces et adaptés aux utilisateurs; - les offices de propriété intellectuelle peuvent se conformer aux prescriptions légales et procédurales relatives aux brevets, aux marques, aux indications géographiques ainsi qu'aux dessins et modèles industriels; - les bureaux du droit d'auteur peuvent prévoir l'enregistrement facultatif des œuvres pour faciliter l'accès de tous aux droits et aux œuvres du domaine public; - les sociétés de gestion collective du droit d'auteur peuvent donner des dates précises et le nom exact des auteurs et des œuvres de manière à assurer

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
			<p>propriété intellectuelle ouverts à des experts de haut niveau de pays en développement et développés en vue :</p> <p>a) d'échanger des expériences et d'examiner les moyens d'améliorer les procédés, procédures et pratiques associés à la gestion des offices de propriété intellectuelle; et</p> <p>b) de s'informer des meilleures pratiques et réfléchir aux moyens de personnaliser et d'améliorer les démarches administratives ainsi que les procédures d'information, de documentation et d'automatisation relatives à la propriété intellectuelle.</p>	<p>rapidement la répartition des redevances entre les titulaires des droits et la diffusion de l'information aux utilisateurs;</p> <p>- Autres avantages attendus :</p> <p>a) efficacité accrue;</p> <p>b) réduction du temps de traitement;</p> <p>c) création de bases de données nationales relatives à la propriété intellectuelle;</p> <p>d) rattrapage du retard;</p> <p>e) élévation des qualifications et des compétences du personnel des institutions;</p> <p>f) procédures électroniques dans le cadre des traités administrés par l'OMPI; et</p> <p>g) établissement de réseaux entre les administrations de propriété intellectuelle et les</p>

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
				utilisateurs.
<p>8. Renforcement des capacités pour assurer une compréhension claire et une administration efficace de la propriété intellectuelle, compte tenu des priorités nationales de développement et des objectifs des politiques publiques, y compris la promotion d'un juste équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et l'intérêt général</p>	<p>Institutions publiques; offices de propriété intellectuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les décideurs et les hauts fonctionnaires chargés des questions de propriété intellectuelle des pays en développement, en particulier ceux des pays les moins avancés, aux nouvelles questions qui se posent en matière de propriété intellectuelle et créer à leur intention un forum de discussion sur ces questions; - encourager les initiatives et les plans nationaux en apportant l'assistance technique et les conseils nécessaires, en vue de renforcer les infrastructures nationales en matière de propriété intellectuelle, les capacités institutionnelles et la base de connaissances, aux fins de créer un système de propriété intellectuelle efficient et équilibré, cohérent par rapport au développement national et aux objectifs des politiques publiques; et - renforcer les institutions nationales de propriété intellectuelle et créer des liens 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de séminaires stratégiques ou de forums ouverts aux décideurs et aux hauts responsables en matière de propriété intellectuelle afin qu'ils puissent y débattre des nouvelles questions qui se posent dans le domaine de la propriété intellectuelle, comme les savoirs traditionnels, le droit d'auteur dans l'environnement numérique, le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique, les différentes possibilités offertes par le système de la propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle et la santé publique, l'utilisation stratégique des informations en matière de brevets, l'évolution du rôle des administrations de propriété intellectuelle dans le développement national, etc.; - introduction dans ces réunions d'autres sujets liés à la protection de propriété intellectuelle, aux objectifs des politiques publiques et à l'intérêt général; - organisation de réunions, de cours de formation, de visites d'étude et de missions d'experts sur des sujets qui présentent un intérêt particulier pour les États membres, tels ceux mentionnés plus haut; - formations en cours d'emploi dispensées au personnel des institutions de propriété intellectuelle en vue d'améliorer sa capacité à administrer et gérer les droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne l'enregistrement international et les systèmes de classification administrés par l'OMPI; - organisation d'ateliers et de séminaires visant à 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétence accrue des décideurs et des hauts responsables chargés de la propriété intellectuelle pour concevoir, formuler et appliquer des politiques adaptées et équilibrées de propriété intellectuelle dans leur pays. - Ressources humaines des institutions de propriété intellectuelle mieux formées sur le plan technique et de la gestion, capables de satisfaire aux exigences d'un système amélioré et modernisé d'administration et de gestion des droits de propriété intellectuelle. - Hauts responsables chargés de la propriété intellectuelle mieux formés et mieux armés pour améliorer les aspects organisationnels et opérationnels des offices de propriété intellectuelle en vue d'offrir aux utilisateurs

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
		<p>fonctionnels avec d'autres institutions du secteur public (par exemple, les ministères de la justice, du commerce, des sciences et des techniques, de la culture, de l'environnement, de l'éducation, les organes chargés de l'application des lois, entre autres), de manière à promouvoir un juste équilibre entre la protection de propriété intellectuelle et l'intérêt général dans la gestion et les politiques de propriété intellectuelle ;</p> <p>- créer et renforcer les ressources humaines nécessaires à l'administration et à la gestion des droits de propriété intellectuelle.</p>	<p>améliorer la capacité des hauts fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle à faire face aux difficultés techniques que rencontrent les offices de propriété intellectuelle;</p> <p>- organisation de visites d'étude et de formations à l'étranger de sorte que les décideurs et les hauts fonctionnaires chargés de la propriété intellectuelle tirent parti des expériences et des meilleures pratiques des autres pays en ce qui concerne l'administration des droits de propriété intellectuelle et l'élaboration et l'application de politiques de propriété intellectuelle;</p> <p>- organisation de réunions d'experts, de séminaires et d'ateliers spécialisés aux niveaux national et régional, de programmes de formation, de visites d'étude et réalisation d'études sur des thèmes particuliers à la demande des institutions de propriété intellectuelle;</p> <p>- diffusion et utilisation des meilleures pratiques en matière de gestion de la propriété intellectuelle; et</p> <p>- organisation de séminaires et de réunions en coopération avec les autorités intéressées pour mettre en évidence l'utilité des informations de propriété intellectuelle aux fins du développement économique et technologique.</p>	<p>un service diligent et efficace.</p>
<p>9. Renforcer les capacités en matière de propriété intellectuelle des</p>	<p>Institutions de soutien aux PME et aux industries de la création</p>	<p>- Améliorer la compétitivité des PME par l'intégration d'un ensemble de services relatifs à la propriété intellectuelle dans les</p>	<p>- Élaboration de matériel général et spécialisé sur la propriété intellectuelle à l'intention des entreprises (guides, produits multimédia, articles, monographies, etc.), y compris de matériel spécifique pour certains</p>	<p>Aptitude accrue des institutions de soutien aux PME à offrir à celles-ci des services de</p>

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
institutions de soutien aux chefs d'entreprise et aux PME¹ ainsi qu'aux industries de la création		<p>programmes de soutien aux PME existants.</p> <p>- Les PME sont à la fois créatrices et utilisatrices de propriété intellectuelle. C'est pourquoi le programme est conçu pour les aider non seulement à mieux protéger, gérer et exploiter leurs innovations et leurs créations, mais aussi à mettre celles-ci à la disposition d'autrui.</p> <p>- Renforcer la sensibilisation à la propriété intellectuelle et mettre en avant la place de la propriété intellectuelle dans la gestion des industries de la création.</p>	<p>secteurs de l'industrie et des services;</p> <p>- traduction et personnalisation de ce matériel pour l'adapter aux besoins des pays ou institutions, y compris le contenu et les supports de cours; et</p> <p>- Actions de sensibilisation, renforcement des capacités et réunions spécialisées de formation des formateurs dans les institutions de soutien aux PME pour les aider à proposer des services de sensibilisation à la propriété intellectuelle et de renforcement des capacités en la matière.</p> <p>- Publication d'outils de formation propres à certains secteurs de création et ateliers de deux ou trois jours fondés sur l'utilisation de tels outils.</p>	<p>sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle</p> <p>Acquisition par les institutions de soutien aux industries de création d'un savoir-faire en matière de gestion de la propriété intellectuelle</p>
10. Programmes de formation sur la protection et la gestion de la propriété intellectuelle	Institutions universitaires et de recherche / entreprises	Aider les pays en développement à assister les inventeurs des entreprises et des institutions universitaires et de recherche dans les démarches nécessaires pour protéger et commercialiser leurs créations, par le biais de programmes de formation	- Programmes de formation de quatre jours sur la concession de licences comprenant une présentation des concepts et des exercices pratiques. Ce programme s'appuie sur le matériel didactique mis au point par l'OMPI. Toutefois, chaque session est adaptée au contexte national ou régional et tient compte des besoins et intérêts des États membres. Les programmes conçus pour les universités et les institutions de recherche	Amélioration des compétences des institutions des pays en développement en ce qui concerne la gestion des actifs de propriété intellectuelle

¹ Ces institutions incluent notamment les organismes publics chargés du soutien aux PME, les offices de propriété intellectuelle, les chambres de commerce, les pépinières d'entreprises, les universités, les bureaux de transfert de technologie, les parcs scientifiques, les centres d'innovation, etc. Elles peuvent avoir un caractère national, sous-régional ou régional.

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
		<p>adaptés portant notamment sur 1) la rédaction des demandes de brevet; 2) la concession de licences de technologie réussie; 3) la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle; et 4) l'évaluation de la propriété intellectuelle</p>	<p>soulignent en outre que les négociations en vue de la concession de licences doivent préserver l'intérêt général et, pour cela, tendre vers une large commercialisation des inventions nées dans les universités et les institutions de recherche;</p> <ul style="list-style-type: none"> - programmes de formation de quatre ou cinq jours sur les négociations de propriété intellectuelle et plus particulièrement l'évaluation ou la commercialisation des biens incorporels; et - programmes de formation de sept à 10 jours portant sur la rédaction des demandes de brevet, dans certains domaines techniques en particulier. 	<p>Émergence de communautés de responsables de la propriété intellectuelle propices à la multiplication des échanges entre les participants sur les questions liées à la gestion de la technologie</p>
<p>11. Conception, création et mise en œuvre de mécanismes destinés à favoriser la mise à disposition et la diffusion d'informations techniques sur la propriété intellectuelle</p>	<p>Institutions de soutien aux entreprises et institutions universitaires et de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'utilisation des informations sur la propriété intellectuelle, en particulier les informations en matière de brevets, par les unités de recherche-développement et les entreprises de manière à accroître la compétitivité des secteurs agricoles et industriels sur les marchés nationaux et le marché mondial. - Mettre au point des outils sur l'utilisation des informations techniques et des technologies de l'information et de la communication en matière de propriété intellectuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et création de centres spécialisés de gestion de l'information en matière de propriété intellectuelle; - création de bases de données internationales, régionales et sous-régionales pour l'examen des brevets et la recherche en matière de brevets (notamment dans les nouveaux domaines techniques); - mise en place de services spécialisés à valeur ajoutée; - fourniture du matériel informatique et autre nécessaire en vue d'assurer un fonctionnement efficace et fluide des centres d'information sur la propriété intellectuelle; - organisation de formations en cours d'emploi à l'intention du personnel des centres ou des unités d'information sur la propriété intellectuelle, qui portent sur les recherches en matière de brevets et la recherche de 	<p>Infrastructure de propriété intellectuelle efficace, qui favorise l'utilisation des informations des brevets dans l'intérêt de l'évolution technologique et du développement de l'agriculture, de l'industrie et des services, et autres services consultatifs sur la propriété intellectuelle</p> <p>Les institutions de propriété intellectuelle qui bénéficient d'un soutien tirent un meilleur parti des informations techniques contenues dans les bases de</p>

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
		<p>- Créer des centres d'information sur la propriété intellectuelle d'accès facile, qui offrent au grand public et aux utilisateurs des services d'information sur la propriété intellectuelle centralisés.</p>	<p>documents de brevet à partir de différentes sources et bases de données;</p> <p>- fourniture de documents de référence (par exemple disques optiques, publications, livres, etc.) aux centres d'information sur la propriété intellectuelle;</p> <p>- organisation de visites d'étude et de formations à l'étranger afin de tirer parti des expériences et des meilleures pratiques des centres d'information sur la propriété intellectuelle d'autres pays;</p> <p>- utilisation des nouvelles technologies dans les offices de propriété intellectuelle et les bureaux du droit d'auteur pour toucher un large éventail d'utilisateurs;</p> <p>- aide aux centres d'information sur la propriété intellectuelle pour le lancement de campagnes de sensibilisation et d'information; et</p> <p>- création d'un centre de services consultatifs et d'information sur la propriété intellectuelle (IPASIC) dans les pays les moins avancés avec l'installation d'équipements (notamment ordinateurs et logiciels informatiques, imprimantes et autres types d'équipement annexes); fourniture de publications et réalisation d'un programme de perfectionnement à l'intention du personnel du centre, portant sur les domaines pertinents de la propriété intellectuelle et les services à fournir au public.</p>	<p>données sur la propriété intellectuelle et, entre autres, de la divulgation des informations relatives aux brevets qui rendent compte de l'état de la technique et des éléments tombés dans le domaine public</p> <p>Accès facilité aux informations relatives à la propriété intellectuelle grâce aux équipements informatiques de pointe, aux bases de données en ligne, aux disques optiques et aux documents de référence dont sont équipés les centres d'information sur la propriété intellectuelle ouverts au public</p> <p>Meilleure perception par le grand public de l'importance que revêtent les informations en matière de propriété intellectuelle, notamment les informations sur les brevets, pour la recherche et l'éducation,</p>

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
				<p>et de l'intérêt de bien les exploiter pour faire progresser le développement technologique</p> <p>Utilisation efficace des informations relatives à la propriété intellectuelle par les universitaires, chercheurs, entrepreneurs et petites et moyennes entreprises</p>
<p>12. Politiques institutionnelles à l'égard des universités et des centres de recherche</p>	<p>Institutions universitaires et de recherche</p>	<p>Aider les institutions de recherche des pays en développement à mettre au point des politiques et des infrastructures visant à protéger et commercialiser les droits de propriété intellectuelle en fonction de leur mission ou mandat.</p>	<p>- Ateliers de quatre jours portant sur l'élaboration de politiques institutionnelles pour les universités et les centres de recherche, à partir du Guide de l'OMPI sur les politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle; et</p> <p>- création d'un forum sur le Web visant à favoriser les échanges d'idées sur les politiques et la gestion en matière de propriété intellectuelle au sein des institutions de recherche.</p>	<p>Formulation de politiques institutionnelles sur la gestion en matière de propriété intellectuelle par les universités et centres de recherche des pays en développement</p> <p>Protection et commercialisation de la propriété intellectuelle par les universités et les centres de recherche des pays en développement, en fonction de la mission ou du mandat principal de ces institutions et compte tenu de la nécessité de préserver</p>

Titre/nature du programme d'assistance technique	Institutions cibles/bénéficiaires	Objectifs	Types d'activités	Résultats escomptés
				l'intérêt général
13. Programme de cours d'enseignement supérieur ou diplômant	Institutions universitaires	<p>Enseigner la propriété intellectuelle et offrir des formations dans ce domaine aux jeunes générations, et former des formateurs en matière de propriété intellectuelle</p> <p>Aider les universités du monde entier à concevoir des cours sur la propriété intellectuelle et coopérer avec elles en ce qui concerne l'enseignement et la formation des ressources humaines</p>	<p>Suggestions quant au contenu et à la structure des programmes, en fonction des besoins de chaque pays ou institution;</p> <p>participation des experts de l'OMPI à des cours sur les aspects internationaux de la propriété intellectuelle;</p> <p>organisation conjointe de séminaires sur la propriété intellectuelle;</p> <p>envoi de certaines publications de l'OMPI aux universités ou établissements d'enseignement; et</p> <p>utilisation des programmes d'enseignement à distance de l'OMPI pour les cours sur la propriété intellectuelle des universités.</p>	<p>Introduction de la propriété intellectuelle en tant que matière dans les programmes des établissements d'enseignement</p> <p>Augmentation du nombre de personnes qualifiées dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment dans les pays en développement</p>

[Fin de l'annexe et du document]